



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dépistage et vaccination - Cancer du col utérin

Question écrite n° 13539

Texte de la question

M. Didier Martin interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la question du dépistage et de la vaccination contre le cancer du col utérin. Avec près de 3 000 nouveaux cas de cancers diagnostiqués et plus de 31 000 lésions précancéreuses identifiées chaque année, le cancer du col de l'utérus se classe au 11ème rang des cancers féminins. À ce titre, la Bourgogne se range dans la moyenne supérieure avec environ 100 nouveaux cas chaque année. Ce cancer présente une particularité : il est le seul pour lequel existent à la fois un examen de dépistage (par frottis) et un vaccin (contre le papillomavirus humain, HPV). Contrairement au cancer du sein, aucun dépistage systématique organisé de ce cancer n'est cependant proposé à toutes les femmes du pays. Certains territoires, dont ne fait pas partie la Bourgogne-Franche-Comté, ont fait l'objet d'expérimentations de ce dispositif présentant des résultats concluants. Des avancées sont attendues pour améliorer le dépistage de ce cancer et réduire les inégalités d'accès au dépistage existant dans les régions. Les progrès en matière de vaccination sont également possibles. Alors que le papillomavirus humain est la première cause du cancer du col de l'utérus, beaucoup de Françaises hésitent encore à se faire vacciner ou à faire vacciner leurs enfants en raison d'inquiétudes fortes liées au vaccin. Il est donc à ce titre nécessaire d'informer en toute transparence les Françaises et les Français sur les bénéfices et les risques liés à cette pratique vaccinale. Les recherches doivent être également poursuivies sur l'opportunité d'étendre les procédures de dépistage et de vaccination aux hommes, hétérosexuels comme homosexuels, également porteurs du papillomavirus humain. Il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour un meilleur dépistage et améliorer la couverture vaccinale pour lutter efficacement contre le cancer du col de l'utérus.

Texte de la réponse

Le cancer du col de l'utérus est le plus souvent consécutif à une infection par voie sexuelle par le papillomavirus humain (HPV). Cette infection très fréquente persiste dans 10 % des cas et entraîne des lésions précancéreuses du col qui peuvent évoluer vers un cancer 10 à 15 ans après l'infection. En France, le cancer invasif du col utérin, avec une incidence d'environ 3 000 nouveaux cas estimés en 2012, est au 11ème rang des cancers féminins, et au 12ème rang des décès par cancers féminins (1,7%). Les taux d'incidence et de mortalité de ce cancer diminuent, ce qui est expliqué par une amélioration des conditions d'hygiène pour les générations les plus anciennes et par le dépistage individuel qui s'est développé dans les années 1960, pour les plus jeunes. Un test de dépistage, le frottis cervico-utérin (FCU), permet en effet la détection et le traitement de lésions cancéreuses et précancéreuses. Les recommandations françaises sont : un FCU tous les trois ans après deux FCU successifs normaux pour les femmes entre 25 à 65 ans. Après une phase de préfiguration en 2016 et 2017, un programme national de dépistage a été généralisé par arrêté du 4 mai 2018 à l'ensemble du territoire. Les femmes entre 25 et 65 ans qui n'ont pas réalisé de FCU depuis 3 ans sont invitées à faire pratiquer ce dépistage gratuitement. Concernant la vaccination contre les HPV, celle-ci est recommandée pour les jeunes filles âgées de 11 à 14 ans. Il existe un rattrapage vaccinal pour les jeunes filles et jeunes femmes entre 15 et 19 ans révolus avec un schéma vaccinal à 3 doses. Cette vaccination est également recommandée pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes jusqu'à l'âge de 26 ans avec un schéma vaccinal à 3

doses. Plusieurs pays ont étendu la vaccination contre les HPV à tous les garçons. En France, la Haute autorité de santé a été saisie de cette question en février 2018. Ses conclusions sont attendues en 2019. Les dernières estimations de la couverture vaccinale de ce vaccin en 2017 indiquent une légère augmentation par rapport à l'année précédente. En 2017, la couverture vaccinale à 16 ans pour 3 doses était à 21,4% (+2% en un an) et la couverture vaccinale à 15 ans pour 1 dose à 26,2% (+3% en un an). Cette couverture reste cependant encore trop faible. Depuis mars 2017, un site internet grand public sur la vaccination (vaccination-info-service.fr) permet à tous les citoyens d'être informés sur les infections et les vaccins qui les préviennent. Ce site s'est enrichi en 2018, d'une partie réservée aux professionnels de santé. Des actions ciblées visant à mieux informer sur la vaccination contre les HPV sont menées en particulier durant la semaine européenne de vaccination. En 2017, l'Institut national du cancer a diffusé des documents et outils à destination soit du grand public soit des professionnels de santé afin de promouvoir cette vaccination comme par exemple un document de Questions/Réponses sur la vaccination ou un courrier personnalisé portant sur le dépistage du cancer et sur la vaccination, à l'ensemble des professionnels de santé concernés. Par ailleurs, dans le cadre du plan cancer 2014-2019, un projet de recherche décliné en différentes études est en cours de construction et devrait permettre de mieux comprendre les réticences et d'identifier des actions pouvant favoriser la vaccination contre les HPV. Certaines de ces études concerneront les jeunes filles et leurs parents, d'autres concerneront les médecins prescripteurs de vaccins. Ce projet de recherche sera initié en 2019. Enfin, une disposition intégrée au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019 va permettre la mise en place d'une expérimentation visant à améliorer les connaissances et les pratiques des professionnels de santé pour in fine améliorer la couverture vaccinale de ce vaccin. Deux régions pilotes, dont une dans les territoires ultra-marins, vont initier cette expérimentation en 2019.

Données clés

Auteur : [M. Didier Martin](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13539

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2018](#), page 9517

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2018](#), page 12232